



## 17ème législature

<b>Question N° : 234</b>	De <b>M. Damien Girard</b> ( Écologiste et Social - Morbihan )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Armées et anciens combattants		<b>Ministère attributaire</b> > Armées et anciens combattants
<b>Rubrique</b> > défense	<b>Tête d'analyse</b> > Projet d'extension de la base de Lann-Bihoué (56)	<b>Analyse</b> > Projet d'extension de la base de Lann-Bihoué (56).
Question publiée au JO le : <b>08/10/2024</b>		

### Texte de la question

M. Damien Girard attire l'attention de M. le ministre des armées et des anciens combattants sur le projet d'extension des infrastructures aéroportuaires de la base d'aéronautique navale de Lann-Bihoué située sur la commune de Ploemeur (56) destinées à accueillir la nouvelle flotte de Falcon 2000 LXS Albatros prévus d'être livrés à partir de 2026. Bien que ce projet n'ait pour l'heure fait l'objet d'aucune consultation publique, des opérations de déminage ont déjà été lancées en septembre 2024, entraînant le déplacement temporaire des riverains. Ce projet entraînerait indéniablement une dégradation des conditions d'habitation pour les logements environnants, notamment à cause de la pollution visuelle, sonore et olfactive. Par ailleurs, il pourrait avoir des conséquences non négligeables sur l'écosystème naturel. Il l'interroge donc sur les dispositions prises par l'armée pour s'assurer que l'impact de ce projet sur les conditions d'habitation et l'environnement ait été évalué et que les dégradations qu'il engendrerait fassent l'objet de compensations éventuelles.